

Charte des bars et des lieux musicaux de proximité - Versement d'une subvention dans le cadre du fonds de réduction des nuisances sonores

M. l'Adjoint HAKKAR, Rapporteur : Lors de sa séance du 11 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de nouvelle charte des bars et des lieux musicaux de proximité et décidé de créer, en parallèle à ce dispositif, un fonds de réduction des nuisances sonores permettant de subventionner certains lieux musicaux de proximité.

18 établissements différents ont été adhérents à la charte des bars et des lieux musicaux de proximité en 2010 (14 bars adhérents en 2009). Ce dispositif est suivi par un groupe technique associant les services de la Préfecture du Doubs, de la Police Nationale et de la Ville (délégations, Tranquillité Publique, Hygiène-Santé, Culture & Patrimoine, Police Municipale). La Ville a par ailleurs accompagné en 2010 l'implication des bars adhérents dans ce dispositif par la diffusion de différents supports de communication (autocollant, affiche, tee-shirt, sous bock, plaquette). Un bilan des actions de prévention développées par les établissements adhérents est en cours de réalisation et atteste, pour les bars bénéficiaires, de l'intérêt de ce dispositif.

Dans le cadre du fonds de réduction des nuisances sonores, la Ville a reçu à l'automne 2010 une demande d'aide financière de l'établissement «Bar de l'Université». Ce bar, situé 1 rue Mairet, existe depuis de très nombreuses années et a une clientèle en majorité étudiante. Son responsable a souhaité depuis plusieurs années en effet développer différentes propositions en direction de ce public : apéritifs musicaux, concerts ponctuels, soirées internationales Erasmus, accès internet, siège social d'associations, accompagnement bus vers les discothèques,...

Le «Bar de l'Université» a fait l'objet durant l'été 2010 de lourds travaux de rénovation portant notamment sur l'isolation acoustique du lieu. Après échanges avec la direction municipale Hygiène & Santé au printemps 2010, une étude acoustique préalable avait été réalisée et a permis de mieux appréhender les travaux à réaliser.

En conformité avec la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2008, il est proposé d'attribuer à l'établissement «Bar de l'Université», sis 1 rue Mairet une subvention d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) sur la base suivante :

Contenu des travaux	Montant dépenses engagées par le bar	Taux de subvention	Subvention possible
Réalisation d'une étude acoustique préalable	2 631 €	25 %	658 €
Acquisition de cloisons phoniques	1 517 €	25 %	379 €
Pose d'un second châssis vitre sur toutes les ouvertures et création d'un sas d'entrée	6 742 €	25 %	1 685 €
Total des dépenses	10 890 €	25 % des dépenses avec un plafond de 1 500 €	2 722 €
Subvention proposée :			1 500 €

En cas d'accord de l'assemblée délibérante, cette subvention sera attribuée au gestionnaire du «Bar de l'Université», étant entendu que ce dernier a justifié des dépenses engagées par ces travaux par la fourniture à la Ville des factures afférentes.

Les crédits sont à imputer au chapitre 204.94.2042.9008 CS 10063.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'établissement «Bar de l'Université».

«M. Michel OMOURI : La charte des bars a pour objectif de réduire les nuisances sonores en ville surtout en fin de semaine. Je pense que vous devriez modifier la charte des bars pour 2011 en prenant en compte la problématique de la consommation d'alcool excessive par les jeunes qui constitue un véritable enjeu de santé publique et de sécurité publique et qui va au-delà de la seule question des nuisances sonores. La ville de Caen a modifié cet été sa charte des bars en incluant les problématiques de nuisances sonores et a rajouté un dispositif sur la sensibilisation de leur clientèle jeune aux risques liés à l'alcool. Quelques exemples : servir des boissons sans alcool à des tarifs accessibles, associer une action de prévention à chaque soirée étudiante, et ce qui est intéressant encourager les conducteurs à tester leur alcoolémie et en cas de test positif à céder leur clef de voiture à un proche dont le test est négatif. Il serait peut-être judicieux d'y réfléchir car vous savez pertinemment ce qui se passe le jeudi soir au centre-ville. C'est vrai que Martine a oeuvré beaucoup sur l'hygiène - sécurité mais je pense qu'aujourd'hui on a à faire des efforts sur la problématique liée à l'alcool.

M. Lazhar HAKKAR : Monsieur OMOURI, tout ce que vous proposez est déjà dans la charte des bars. On avait 14 bars adhérents en 2009 et 18 en 2010 et l'action de ces bars est consignée dans des rapports et des bilans qui sont réalisés tous les ans. Il est vrai qu'actuellement on a une problématique liée à l'alcoolisme sur laquelle la Ville de Besançon évidemment réfléchit de façon dynamique. On y réfléchit quotidiennement. Effectivement ces dernières années s'est développée une nouvelle habitude qui est de consommer de l'alcool sur la voie publique, mais ce n'est pas propre à la Ville et ça ne concerne pas directement les bars. Un travail de fond est en train d'être mis en place. Je vous rappelle qu'on travaille également avec toutes les structures, les associations d'étudiants, La Mutuelle des Etudiants (LMDE) va aussi s'investir pour répondre un petit peu à vos inquiétudes. La Ville de Besançon le fait, c'est une ville jeune évidemment, plus de 20 % de la population est étudiante et on rencontre ce genre de problèmes. Ceci étant dit, si vous relisez la charte des bars, vous verrez que tout ce dont vous parlez y est déjà inscrit, de même que la sensibilisation à la lutte contre la discrimination, contre les conduites addictives, les conduites à risques et bien sûr les thématiques de la Sécurité Routière. Et malheureusement vous pouvez constater qu'il y a parfois des accidents dramatiques qui surviennent malgré tout ce qui est fait. En tout cas, globalement la Ville de Besançon, je l'ai déjà dit, n'a pas à rougir de cette politique-là. On a beaucoup à faire, on est dans une dynamique, on continuera notre action pour permettre justement d'obtenir cet équilibre entre le fait que les jeunes ont aussi le droit de s'amuser et la tranquillité publique des riverains et la sécurité.

M. Michel OMOURI : J'apprécie M. HAKKAR, il dit toujours le contraire de ce qu'on lui dit. Il nous dit qu'il y a un système de prévention de l'alcoolisme. Il devrait se promener un peu plus dans les bars parce que dernièrement je suis allé dans certains bars et j'ai demandé s'il y avait des dispositifs de prévention, éthylotest ou autres. On m'a répondu qu'il n'y avait rien du tout, si ce n'est quelques petits flyers. Donc j'invite M. HAKKAR Lazhar à faire vraiment de la prévention, pas parler de communication mais d'action. Equipez bien tous ces bars d'éthylotests et là on pourra dire qu'on fait de la prévention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous allez dans les bars et vous leur demandez ce qu'ils ont comme dispositifs de prévention ?

M. Michel OMOURI : Ce sont les signataires de la charte, c'est normal qu'on leur demande s'ils ont un dispositif de prévention. Ils m'ont répondu «pas assez parce qu'on souhaite que ça aille beaucoup plus loin, au moins avoir des éthylotests».

M. LE MAIRE : Vous me direz en «off» dans quels bars vous êtes allé, ça m'intéresse.

M. Jean ROSSELOT : Je suis un peu étonné en même temps que satisfait pour cet établissement public culturel, ce bar qui a en effet abrité tellement de discussions, je n'en dirai pas plus, d'étudiants et qui a servi, c'est vrai, l'Université. Avec la clause de compétence générale, on peut intervenir sur tout mais vous n'avez pas peur qu'on mette un peu le doigt dans l'engrenage et que tous les autres bars vous demandent un jour des subventions ? On serait pour le coup la commune la moins sobre de France, si je puis dire.

M. LE MAIRE : Tous les bars ne font pas des concerts. Ils ne sont que quelques-uns.

M. Jean ROSSELOT : Il y en a un qui va vous solliciter, celui qui est à côté de chez moi, place Jean Gigoux...

M. LE MAIRE : Je vous propose de vous grouper avec M. OMOURI car je ne crois pas qu'il soit allé demander à un bar, mais bon...

M. Jean ROSSELOT : J'ai un très grand respect et même une très grande affection pour les bars et je les fréquente, mais j'ajoute que je n'y commande que du café.

M. LE MAIRE : Mais vous commandez ce que vous voulez Monsieur ROSSELOT !

M. Jean ROSSELOT : Par exemple celui de la place Jean Gigoux, où j'étais encore à midi pour y lire mon journal, organise des concerts et vous savez très bien qu'il y a toujours eu des problèmes d'acoustique et cela fait deux ou trois ans que ça dure. Je vais suggérer à Pascale, la gérante, de faire une demande pour son établissement qui en a vraiment besoin. On est toujours dans l'interventionnisme municipal, ce n'est pas un reproche mais je m'interroge, et, à votre place je me poserais cette question.

M. LE MAIRE : Je ne me pose pas la question parce que j'ai envie que cette ville reste une ville étudiante. Je sais que la qualité de la vie étudiante fait partie de l'attractivité globale d'une université et je pense que si effectivement il y a des bars qui font des animations, on doit les aider. Les sommes sont modiques d'ailleurs.

M. Lazhar HAKKAR : Rapidement, pour répondre à M. OMOURI, je n'ai pas compris sa phrase, dire que je dis l'inverse de ce qu'il demande, je n'ai pas suivi. Simplement, pour ceux qui me connaissent, je parcours régulièrement la ville en VéloCité -ce n'est pas une fois pour faire le malin- et je me rends compte de ce qui se passe dans les bars. Je ne fais pas tous les bars mais j'en fais certains, en général incognito, de façon discrète et j'observe effectivement que les bars adhérents à la charte font bien leur travail. Concernant les éthylo-tests, c'est une bonne question ; il se trouve que dans d'autres villes où ils sont distribués, cela a des effets pervers malheureusement parce qu'il y a des jeunes qui font des concours d'éthylo-test qui malheureusement les poussent à consommer pour éclater l'éthylo-test. Le seul vrai éthylo-test qui fonctionne le plus souvent, c'est celui de la Police Nationale où là on n'a pas envie de le faire éclater !

En réponse aux inquiétudes de M. ROSSELOT, je comprends ce qu'il dit mais on est simplement en cohérence avec une délibération qui a été votée ici même en 2008 et on avait un cahier des charges pour les bars adhérent à la charte avec des contraintes assez importantes. Ce fonds de lutte contre les nuisances sonores était prévu, acté et on est cohérent avec ce qu'on a voté en 2008. On ne peut pas revenir sur une délibération de 2008 parce qu'un bar a sollicité une subvention. Si tant est qu'il y ait de nombreux bars qui s'y mettaient, cela signifierait quand même qu'ils cherchent à s'insonoriser. Je vous assure que l'insonorisation des bars a non seulement un effet tout à fait bénéfique pour les riverains mais également pour les jeunes qui sont à l'intérieur».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 décembre 2010.